

Le parc de Fiancey doit être préservé

Le nouveau Plan Local d'Urbanisme a été adopté par la majorité.

Nous l'avons souvent répété ici, ses orientations essentielles nous semblent bonnes : densification modérée autour du tram pour lutter contre l'étalement urbain, règlement en faveur du logement social et de la mixité.

Un point important nous a inquiétés dès le début : le projet de construire des équipements et des logements sur le parc de Fiancey en bordure de la RD1075, entre l'ancienne station essence et le marché.

Nous pensons que l'arrivée du tram et la densification qui l'accompagne rendront ce parc, déjà très apprécié des habitants de Saint Egrève et des communes voisines, encore plus nécessaire. Lors du vote du projet de PLU soumis à l'enquête publique, nous avons donc proposé un amendement contre le projet de construction, qui n'avait recueilli que nos deux voix !

Le commissaire enquêteur a repris mot pour mot nos arguments dans ce sens :

Les équipements envisagés (MJC, crèche, logements intergénérationnels, peut-être piscine intercommunale) sont « nécessaires voire indispensables », mais on peut trouver d'autres emplacements, par exemple à l'occasion des opérations immobilières qui vont apparaître le long de la RD 1075, ou par permutations au moment de la réalisation des équipements : logements à la place de la MJC déplacée...De plus, il s'agit d'une zone humide, où toute construction impose des compensations du double de la surface construite.

Le commissaire recommande donc que cette zone soit classée Na, zone naturelle où sont tout de même autorisés « des équipements sportifs ou de loisirs s'ils s'insèrent sans dommage dans l'environnement ».

Pour la nouvelle piscine, nous pensons qu'une étude des besoins et du coût pour les collectivités devra être menée avec tous les acteurs. Le choix du meilleur emplacement découlera des usages présents et à venir, des déplacements, de la nécessité d'économiser le foncier et donc aussi du « recyclage » des deux sites des piscines actuelles.

La majorité a préféré maintenir son projet avec des modifications mineures. Pour marquer notre désaccord, nous avons voté contre le PLU.

Le dernier moyen à notre disposition pour préserver l'intégralité du parc, auquel les habitants sont très attachés, comme l'a montré la pétition, est donc de nous associer, comme l'union de quartier Fiancey, au recours administratif déposé par le groupe socialiste. Ce recours demande uniquement l'annulation de la partie du PLU concernant cette zone du parc de Fiancey, afin de ne pas perturber, même indirectement les travaux de la ligne E.

Ce beau parc bientôt desservi par le tram, réjouira encore plus petits et grands dans une commune un peu plus peuplée. Préservons-le !

Et meilleurs vœux à tous les saint Egrévois pour 2012.

Vos élus du groupe Ecologie, Solidarité et Démocratie, Mathilde Dubesset et Jean-Pierre Moy
Consultez notre site www.vert-saint-egreve.fr